



LIVRET DES OPTIONS HORS UFR ARSH

LES ETC

(ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX À CHOIX)

Année universitaire 2023-2024

UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)
1281, rue des universités
38610 Gières

UGA
UFR
ARSH Université
Grenoble Alpes

Table des matières

<u>LES OPTIONS HORS UFR ARSH</u>	<u>2</u>
----------------------------------	----------

<u>ETC LANGUE - SERVICE DES LANGUES</u>	<u>3</u>
---	----------

Comment vous inscrire en ETC langue	3
-------------------------------------	---

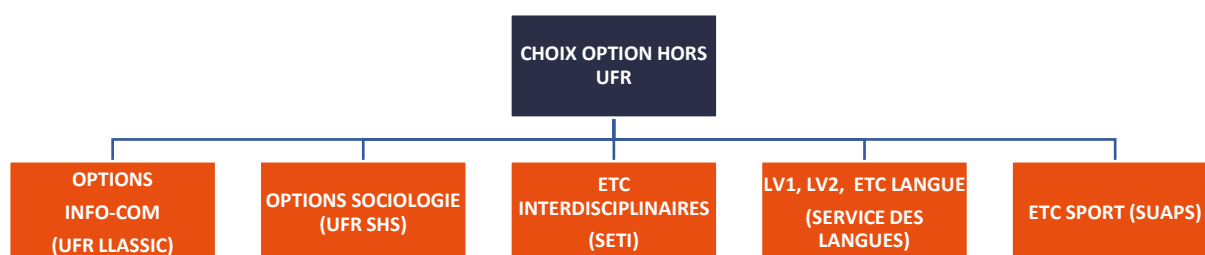
<u>ETC SPORT - SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES</u>	<u>5</u>
---	----------

Comment vous inscrire en ETC sport	5
------------------------------------	---

<u>ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES- SERVICE ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES</u>	<u>7</u>
--	----------

Comment vous inscrire en ETC interdisciplinaires	7
--	---

LES OPTIONS HORS UFR ARSH



Il existe plusieurs types d'ETC (Enseignements Transversaux à Choix) :

- ❖ **L'ETC Langue**, proposé par le Service des Langues (SDL)
- ❖ **L'ETC Sport**, proposé par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)
- ❖ **Les ETC Interdisciplinaires (ETCI)** qui couvrent de nombreuses disciplines, proposés par le Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires (SETI)

Ne vous présentez pas à un cours d'ETC sans être préalablement inscrit.

Si vous n'avez pas effectué votre inscription durant les dates d'ouverture de l'inscription en ligne, adressez-vous le plus rapidement possible aux gestionnaires du service des enseignements transversaux qui pourront vous proposer une inscription à un ETC dans la limite des places disponibles.

ETC LANGUE - SERVICE DES LANGUES

Le Service des Langues a pour mission d'accompagner les étudiants de l'établissement dans la poursuite des apprentissages et/ou la découverte d'une nouvelle langue étrangère, ainsi que dans la préparation d'un projet de mobilité internationale, académique ou professionnelle.

Début des enseignements : 22 janvier 2024

Inscriptions pédagogiques : du mardi 9 janvier à 10h au lundi 22 janvier à 16h

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC LANGUE

L'inscription en « ETC LANGUE » selon votre filière se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1 : Pré-inscription sur la plateforme IDEL** : connectez-vous avec vos identifiants (login et mot de passe) sur la plateforme IDEL et sélectionnez "SDL_ETC Langues_Semestre 2" : <https://idel.univ-grenoble-alpes.fr/participant/accueil/index/31>

Tutoriel d'inscription à l'ETC Langues S2 pour vous aider : <https://view.genial.ly/655fea960382c80011f2e4bc>

- ❖ **Étape 2** : sélectionnez un cours qui correspond à votre niveau cible et à votre emploi du temps. Un mail automatique accusant réception de votre demande d'inscription sera envoyé
- ❖ **Étape 3** : étude de votre demande par le Service des Langues : vous recevrez un **mail de confirmation d'inscription** contenant les informations sur le cours (enseignant.e, salle, horaires) **OU** un **mail de refus** indiquant le motif (cours complet, mauvais niveau) entraînant la suppression de votre demande
- ❖ **Étape 4** : Connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez votre langue puis le groupe unique

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le Service des Langues : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) **seront appliquées à la matière.**

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur langue et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.
- ❖ Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention ABI (Absence Injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SDL – Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

Courriel : sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT - SERVICE UNIVERSITAIRE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

L'Enseignement Transversal à Choix "Sport" (ETC Sport) permet à l'étudiant de suivre une formation dans l'activité sportive choisie pour un volume d'activité de 24h en moyenne par semestre. Une note est attribuée à l'étudiant en fin de semestre.

Début des enseignements : 22 janvier 2024

Inscriptions pédagogiques : du mardi 9 janvier à 10h au lundi 22 janvier à 16h

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC SPORT

L'inscription en ETC Sport se fait en 3 étapes :

- ❖ **Étape 1** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez « SPORT » - « ETC SPORT »

- ❖ **Étape 2** : effectuez votre inscription sur le site du SUAPS sur **votre compte personnel "Mon Compte Suaps"** <https://suaps-mon-compte.univ-grenoble-alpes.fr/>
Faites 2 vœux : "Mon compte Suaps > Mes activités" : choisir 2 créneaux dans une ou deux activités

- ❖ **Étape 3** : consultez les résultats

- ❖ **Étape 4** : confirmez votre inscription en cours auprès de l'enseignant lors de la première semaine de cours. Vous devez être inscrit en Sport noté.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut le SUAPS : suaps-uga@univ-grenoble-alpes.fr.

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note de 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

Toute inaptitude médicale de plus de 3 semaines oblige l'étudiant à solliciter un contrat pédagogique auprès de l'enseignant (secrétariat, coaching, aide à l'entraînement, recherche documentaire etc.)

En l'absence de ce contrat de rattrapage, la note sera minorée.

Attention : si un médecin vous a déclaré(e) inapte à la pratique de l'EPS, manifestez-vous immédiatement auprès de votre enseignant.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur sport et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage.

- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu la mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SUAPS - Service universitaire des activités physiques et sportives
Alpilles 1
379 rue des Universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Courriel : suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr>

ETC - ENSEIGNEMENTS INTERDISCIPLINAIRES- SERVICE

ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX INTERDISCIPLINAIRES

Les ETC interdisciplinaires sont des enseignements qui couvrent l'ensemble des disciplines de l'université. On y trouve des enseignements aussi variés que « Penser la crise écologique », ou encore « Zététique & auto-défense intellectuelle ». Les cours proposés sont de formes variables : travaux dirigés, cours magistraux en passant par des formes plus expérimentales ou participatives.

Début des enseignements : 22 janvier 2024

Inscriptions pédagogiques : du mardi 9 janvier à 10h au lundi 22 janvier à 16h

COMMENT VOUS INSCRIRE EN ETC INTERDISCIPLINAIRES

L'inscription en "ETC interdisciplinaires " se fait en 2 étapes :

- ❖ **Étape 1** : choisir votre ou vos ETC interdisciplinaires en fonction de **vos parcours et votre emploi du temps** en [consultant le catalogue des ETC](#)
- ❖ **Étape 2** : connectez-vous sur votre [Inscription Pédagogique sur le Web](#) (IP WEB), sélectionnez le cours en « ETC interdisciplinaires » qui vous intéresse

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (VOIR LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES)

- ❖ En aucun cas vous ne devez être absent sans en avoir informé l'enseignant ou à défaut Service des enseignements transversaux interdisciplinaires : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Toute absence injustifiée pourra minorer la note.

En cas d'absence injustifiée à tous les cours du semestre, la note 0/20 (dans le cadre d'une bonification) ou la mention « ABI » (dans le cadre de l'ETC) seront appliquées à la matière.

- ❖ Les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10/20 à leur ETCl et ayant obtenu leur semestre et/ou leur année par compensation ne sont pas autorisés à se présenter à la session de rattrapage sauf si la renonciation à la compensation est prévue dans le règlement des études.
- ❖ **Les étudiants concernés par cette session de rattrapage sont uniquement :**
 - Les étudiants **ayant obtenu une mention ABI (Absence injustifiée) ;**
 - Les étudiants **ayant obtenu une mention Absence justifiée (note égale à 0) et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation ;**

- Les étudiants **ayant obtenu une note inférieure à 10/20 et n'ayant pas obtenu leur semestre ou leur année par compensation.**

La note est sinon automatiquement reportée en session 2.

CONTACT

Adresse :

SETI - Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
Bâtiment Pierre Mendès France - RDC
640 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères

Courriel : seti@univ-grenoble-alpes.fr

Site web : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/les-enseignements-transversaux-a-choix-etc-interdisciplinaires-723382.kjsp>

Vos contacts

ETC LANGUE

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SDL - Service des Langues
Maison des Langues et des Cultures
1141 rue des universités
38610 Gières

COURRIEL
sdl-accueil@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC SPORT

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SUAPS
(Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)
379 rue des universités
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
suaps-degshs@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://suaps.univ-grenoble-alpes.fr/>

ETC INTERDISCIPLINAIRES

ADRESSE GÉOGRAPHIQUE
SETI
Service des Enseignements Transversaux Interdisciplinaires
Bâtiment Pierre-Mendès-France
640 rue des universités
38400 Saint Martin d'Hères

COURRIEL
seti@univ-grenoble-alpes.fr

SITE WEB
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/enrichir-son-parcours/personnaliser-votre-formation/les-etc-interdisciplinaires/>

SOS ÉTUDIANTS
sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 42 21 98